



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

(formation possible pour des adultes)

> FORMATION

- Diplôme de niveau III
- 2 ans de formation
- Enseignement modulaire et pluridisciplinaire
- 50% en contrôle continu de formation (CCF) et 50% en épreuves terminales.

> POUR QUI ?

Attiré par le travail autour du végétal et de l'aménagement de jardin.
Résistant physiquement et aimant travailler en extérieur quelle que soit la météo.
Aimant prendre des initiatives, travailler en équipe, et ayant un esprit créatif.

> CONDITIONS D'ADMISSION

Titulaire d'un baccalauréat général ou technologique (de préférence à orientation scientifique) ou professionnel agricole (prioritairement Bac pro Aménagements paysagers).

pour les apprentis :

- Avoir moins de 26 ans.
- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur dans une entreprise habilitée.

pour les adultes :

- Soit signer un contrat de professionnalisation avec un employeur du paysage
- Soit obtenir un congé individuel de formation
- Soit être demandeur d'emploi (places limitées)

> ET APRÈS ?

VIE ACTIVE

- Chef d'équipe
- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Technicien bureau d'études
- Technicien de collectivités territoriales.

POURSUITE D'ÉTUDE

- Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation
- École d'architecture paysagère
- École d'ingénieur.



CONTENU DE LA FORMATION

Modalités de l'apprentissage	Modalités de la formation continue
Alternance (semaines par an) : 26 en entreprise, 21 en CFA	21 semaines en CFA, 26 semaines en entreprise
Temps de travail : 35 heures par semaine, 5 semaines de congés par an	35 heures par semaine
Salaires de l'apprenti : pourcentage du SMIC selon âge et niveau de formation	rémunération : selon statut

Domaine commun

M11 : Accompagnement professionnel	Projet professionnel et personnel
M21 : Organisation économique, sociale et juridique	
M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, Education Socio Culturelle, Communication
M23 : Langues vivantes	Allemand ou Anglais
M31 : Education physique et sportive	EPS

Domaine professionnel

M41 : Traitement des données
M42 : Technologies de l'information et du multimédia
M51 : Les contextes et déterminants des aménagements paysagers
M52 : Connaissance et gestion des végétaux
M53 : Technique d'implantation et de construction
M54 : Gestion technico-économique de chantier
M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
M71 : Module d'Initiative Locale : conception assistée par ordinateur en 1 ^{ère} année

ÉPREUVES D'EXAMEN

Epreuves	Modules associés (coeff)	Epreuves ponctuelles terminales (coeff)	Nombre de CCF* (coeff)
Epreuve 1	M21 à M22	Expression française et économie (5)	
Epreuve 2	M21 à M22		2 (3)
Epreuve 3	M23		4 (3)
Epreuve 4	M41 à M42		3 (3)
Epreuve 5	M51 à M55		3 (3)
Epreuve 6	M52 à M54		6 (6)
Epreuve 7	M41 à M55	Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel, Ecrit et oral (12)	
EPS	M31		Pts >10 x 3
MIL	MIL		Pts >10 x 3

* Contrôles Certificatifs en cours de Formation en 1^{ère} et 2^{ème} année.